

Quelle est la valeur de la licence numérique en information-Communication ?

La licence numérique en information-communication est un diplôme national d'Etat.

Est-ce que le diplôme final obtenu est le même qu'en présentiel ?

La valeur du diplôme est la même qu'une licence réalisée en présentiel

Pourrais-je poursuivre mes études en master ?

La licence numérique en information communication donne les mêmes droits en termes de poursuite d'étude qu'une licence classique.

Comment m'inscrire ?

Le dossier est dématérialisé, l'inscription se fait sur une plateforme dédiée.

Pour les « actifs » ayant quitté le dispositif parcoursup, il vous sera demandé le code INE qui se trouve sur le relevé du baccalauréat.

Le programme de la licence numérique en information-communication est-il le même qu'en présentiel ?

Le programme reprend en quasi-totalité la maquette de la Licence en présentiel proposée par l'IFP en formation initiale

Qui assure les cours ?

Des enseignants-Chercheurs et des intervenants professionnels de l'Institut français de presse, des enseignants-chercheurs de Panthéon-Assas université.

A quel rythme se déroule la licence numérique en information-communication ?

La licence numérique en information-communication se déroule au même rythme que la formation à l'université. Le premier semestre se déroule de fin septembre à fin décembre, et le second commence début février jusqu'à mi-mai environ.

Les examens ont lieu fin janvier / début février pour le premier semestre et début ou mi-juin pour le second semestre. Une session de rattrapage a lieu tout début septembre.

Notez bien que l'université reste fermée pendant les congés et que durant cette période les travaux dirigés en ligne ne sont pas assurés.

Puis-je faire des stages ?

Les stages non-obligatoires dans le cursus sont bien sûr possibles. Il faut pour cela télécharger une convention de stage (<https://www.u-paris2.fr/fr/formations/orientation-et-insertion/stage-en-entreprise/effectuer-un-stage/telecharger-une>), la remplir, la faire signer par l'employeur puis par le responsable de la Licence et enfin le Président de l'université.

Combien d'heures hebdomadaires dois-je consacrer à la licence numérique ?

La charge de cours hebdomadaire se répartit en 4 ou 5 Cours et 5 ou 6 TD représentant une douzaine d'heure chaque semaine, auxquelles s'ajoute un temps de lectures et de travail personnel qui représente une dizaine d'heures en plus.

Les cours magistraux sous format vidéo de la licence numérique ont-ils la même durée que les cours magistraux en présentiel ?

Chaque cours magistral se compose de 10h, 12h ou 16h d'enregistrement annuel. L'ensemble des cours au format de brèves vidéos enrichies sont d'une durée variant entre 20 et 30 minutes. On est donc loin du standard de 3h de cours magistraux en présentiel.

Comment se présentent les travaux dirigés en ligne ?

Il s'agit de documents à lire ou à visionner, d'exercices réguliers à faire et de questions/réponses via un forum dédié, avec interactions entre les chargés de TD et les étudiants. Les chargés de TD peuvent enregistrer des consignes dans de courtes vidéos en visioconférence qui sont accessibles sur la plate-forme.

Est-ce que c'est une formation enseignée entièrement à distance ou aurai-je quand même à me déplacer à l'université ?

Il s'agit d'une formation totalement à distance.

De province ou à l'étranger, devrai-je me déplacer pour passer les examens ?

Pas du tout ! Les examens se déroulent entièrement à distance.

Comment se déroulent les examens à distance ?

Les examens se déroulent entièrement à distance, aux dates et heures fixées par l'université. L'inscription à la LNIC est conditionnée par la signature d'une attestation de consentement aux modalités des examens en ligne, qui impliquent une surveillance éphémère du fonctionnement de votre ordinateur le temps de chaque examen. Les étudiants doivent, au moins un mois avant le premier examen, installer une application de surveillance en ligne dédiée et vérifier l'adéquation de leur matériel. La surveillance exige un enregistrement vidéo et sonore pendant toute la durée de l'examen.

Aurai-je accès aux bibliothèques de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas ?

Dès lors que vous êtes inscrits à l'Université en Licence numérique d'information-communication vous avez accès aux ressources en ligne de la bibliothèque universitaire : bases de données en information-communication, bases de données de presse, livres numériques. Des sessions de formation à l'usage de ces ressources pourront vous être proposées, toujours à distance.

Quelles sont les caractéristiques techniques requises pour le matériel informatique ?

Le contenu des enseignements est accessible uniquement sur la plateforme dédiée, les étudiants doivent impérativement avoir accès à un ordinateur (au moins 1 GB de mémoire/RAM) et une connexion internet pendant toute la période de la formation. Les navigateurs suivants permettent d'accéder à la plateforme pédagogique : Google Chrome (la version la plus récente) ; Firefox (19) ; Safari (le plus récent)

Pourrai-je suivre les cours sur mon Smartphone ?

Oui et sur tout appareil connecté à internet.

Quelle est la date limite pour déposer une candidature ?

La date limite pour déposer un dossier de candidature est le 11 septembre 2022

Je suis en terminal en France, comment candidater ?

Pour être admis, il faut être titulaire du baccalauréat français. Si vous candidatez à la licence numérique en information-communication, vous serez hors du dispositif parcoursup.

Je n'ai pas le Baccalauréat mais suis très intéressé par la formation, que faire ?

Vous pouvez préparer le Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) qui vous donne accès aux études supérieures et permet de candidater une fois diplômé.

J'ai un diplôme français ou je suis ressortissant de l'Union Européenne, de l'Espace économique européen, dois-je faire reconnaître mes diplômes pour candidater ?

Vous n'avez pas besoin de faire reconnaître vos diplômes

Je suis titulaire de diplômes étrangers, comment candidater ?

Pour accéder à l'enseignement supérieur en France, vous devez faire une demande d'admission préalable (DAP) à l'inscription en 1^{re} année de licence dans une université française (procédure DAP). Consultez le site www.campusfrance.org

Je ne suis pas de langue maternelle française, puis-je candidater ?

Il vous sera demandé le niveau minimum B2 pour pouvoir candidater à notre formation.

Professionnel, puis-je faire une demande de reconnaissance de mes acquis ?

Oui vous pouvez faire une demande de reconnaissance des acquis de votre expérience professionnelle auprès de la cellule VAE (<https://www.u-paris2.fr/fr/vae>)

Je suis déjà inscrit dans un cursus universitaire, puis-je candidater ?

Vous pouvez tout à fait candidater à notre licence si le cursus dans lequel vous êtes inscrit à l'université Panthéon-Assas ou bien dans une autre université est d'une autre discipline (article 12 du décret n°71-376 du 13 mai 1971)

Je suis en situation de handicap, cette licence est-elle faite pour moi ?

Tout à fait, car grâce à son format tout à distance vous suivez les cours, les TD et participez à vos examens depuis votre résidence.

Je suis en recherche d'emploi, en reconversion ou travailleur à domicile, je souhaite développer des compétences communicationnelles, cette formation est-elle adaptée ?

La Licence numérique par son format vous permet de suivre de manière asynchrone vos cours et vos TD. Seules les sessions d'examen vous mobiliseront selon un calendrier défini par l'université.

Pour les demandeurs d'emploi consulter votre conseiller Pôle emploi avant de vous inscrire à notre formation.

Après une première année d'études à distance, pourrai-je m'inscrire en présentiel ?

Non, la licence numérique comprend trois années indissociables qui se feront à distance. Vous pourrez par la suite rejoindre des formations de niveau master en présentiel.

Est-il possible d'annuler l'inscription administrative ? Les frais d'inscriptions me seront-ils remboursés ?

Oui, vous pouvez annuler votre inscription jusqu'au 30 novembre avec remboursement des

droits universitaires et des frais spécifiques à l'enseignement à distance. Il est à noter que l'Université conservera 23 euros pour frais de gestion.

Vais-je me retrouver complètement isolé ?

Grace au Forum, vous aurez l'occasion d'échanger avec les enseignants et les nombreux étudiants de votre promotion. De plus une rencontre avec les étudiants en direct, par Zoom, est organisée une fois par semestre.

Comment s'organiser dans le travail ?

Il vous est conseillé de vous ménager un espace dédié pour suivre à votre rythme et de préférence chaque semaine les enseignements et TD, d'accorder la plus grande attention aux informations qui vous seront délivrées afin d'optimiser le temps que vous consacrerez à vos études.

Aura-t-on des supports de cours ?

Il n'est pas prévu de supports écrits de type photocopié, vous avez accès aux cours et aux ressources pédagogiques en ligne et aux ressources de La Bibliothèque Universitaire.

J'ai quelques difficultés avec la langue, y aura-t-il pour moi un moyen d'être accompagné ?

Des TD de Français langue étrangère (FLE) pourront vous être proposés ou seront même imposés par le jury d'admission.

Vous avez une question ?

Service d'enseignement à distance en ligne

Email : lnic-ifp@u-paris2.fr